

**MUNICIPALITÉ DE TINGWICK**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 février 2011 à la salle du conseil, située au 12, rue Hôtel-de-Ville, à Tingwick.**

Sont présents : M. Marc Corriveau, maire suppléant (20h)  
MME Pierrette Allison, conseillère (20h)  
MM André Bourassa, conseiller (20h)  
Yve Roux, conseiller (20h)  
Gaétan Hinse, conseiller (20h)  
Jocelyn De Serres, conseiller (20h)

Les membres présents forment le quorum.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 20h par le maire suppléant Marc Corriveau. Chantale Ramsay, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire.

**2011-02-035**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Yve Roux, appuyé par le conseiller André Bourassa et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE JANVIER 2011**

Rien à signaler.

**2011-02-036**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE JANVIER 2011**

Considérant que les membres du conseil ont reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 10 janvier et de la séance extraordinaire tenue le 31 janvier 2011 dans les délais légaux;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gaétan Hinse, appuyée par le conseiller Jocelyn De Serres, il est résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 10 janvier et de la séance extraordinaire tenue le 31 janvier 2011 soient adoptés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2011-02-037**

**ADOPTION DES COMPTES**

Fournisseur	Montant
-------------	---------

Alarme Bois-Francs : centrale salle paroissiale	167.40\$
Aubert Communication : fiche promotionnelle	778.84\$
Banque Nationale : remboursement carte de crédit : inscription au réseau internet du Québec : Tingwick.ca	136.66\$
Bell Mobilité : cellulaire Martin Blanchet	30.00\$
Bell Mobilité : cellulaire Louise Charette	37.55\$
Bell Mobilité : cellulaire Benoît Caron	32.93\$
Bell Mobilité : cellulaire Benoît Lambert	32.83\$
Bell Mobilité : cellulaire Réjean Arsenault	46.79\$
Bell Mobilité : cellulaire Chantale Ramsay	33.27\$
Bell Mobilité : cellulaire Poste de commandement	32.59\$
Bell Mobilité : cellulaire camion pompe	32.71\$
Benoît Racine : entretien édifice municipal	139.64\$
Benoît Racine : frais de transport et repas formation officier	69.11\$
Buro Pro : papeterie élections, archives, service de garde et administration	580.89\$
Centre d'entraide bénévole des Bois-Francs : certificat bénévoles 2011	20.75\$
Centre du Camion Gauthier : vérification mécanique camions incendie et réparation camions de déneigement	774.62\$
Chantale Ramsay : frais de transport formation à Drummondville pour les contrats	52.00\$
Charest International : réparation camions de déneigement	381.58\$
Cherbourg : produits entretien salle paroissiale et garage	636.56\$
Cision Québec : extrait audio	132.85\$
Communications 1 <sup>er</sup> choix : cellulaire loisirs	40.12\$
Coop du Pré-Vert : achat divers	953.01\$
Electro Alarme 2000 : achat d'une pagette et réparation	272.23\$
Entreprise M.O. : déneigement 2 <sup>e</sup> versement	4 841.81\$
Entreprise M.O. : cours d'eau Clément Croteau	450.00\$
Entretien ici-et-là : achat local OTJ	91.11\$
Exova : analyses d'eau potable et usées	714.29\$
Formiciel : formulaire taxation 2011	256.27\$
Garage G. Allison : essence camion #8 et souffleur patinoire	267.22\$
Geneviève Labbé : spectacle bibliothèque fonds culturels	44.20\$
Hydro-Québec : électricité luminaires de rues	730.20\$
Hydro-Québec : électricité bureau, caserne de pompier et garage municipal	2 583.17\$
Jean-Denis Hinse : entretien salle de l'OTJ	45\$
J.E. Marchand : réparation machinerie	332.94\$
J. Marc Laroche : réparation luminaires de rues	612.92\$
Librairie Renaud-Bray : achat de volume pour la bibliothèque	145.75\$
Malo Distribution 2000 : impression Rassembleur de janvier 2011	1 421.78\$

Marcel Roy : location tracteur patinoire	208.50\$
MCAP Leasing : location photocopieur	1 204.82\$
Nicole Vaillancourt : entretien, grand ménage et pelletage perron salle paroissiale	1 177.00\$
Petite Caisse : courrier recommandé et achat balle de ping-pong OTJ	34.33\$
Péto-Canada : diesel	7 290.98\$
PG Solutions : taxe (TVQ) sur le contrat 2011	43.26\$
Pièces d'auto Allison : pièces camion #2 et génératrice service incendie	239.63\$
Plomberie Martel : pièces entretien salle paroissiale	4.56\$
Poste Canada : achat de timbres	754.60\$
Poste Canada : achat de timbres pour les élections	743.37\$
Poste Canada : circulaire message des membres du conseil	71.91\$
Poste Canada : Rassembleur de janvier 2011	78.00\$
René Poisson : réparation machineries	72.20\$
Le Réseau d'information municipale : abonnement	284.27\$
Robitaille Équipement : équipements camions de déneigement	1 149.73\$
Sel Warwick : sel à déglçage	3 809.59\$
Service incendie : entraide caserne Warwick 15 janvier	903.00\$
Service incendie : entraide Asbestos feu de cheminée du 18 janvier	790.50\$
Service incendie : pratique du 2 février	428.00\$
Service incendie : fausse alarme du 2 février	846.00\$
Les Services mécaniques RSC : réparation moteur diesel aqueduc et camions incendie	16 400.17\$
Sidevic : réparation camions de déneigement	66.81\$
Société Coopérative agricole des Bois-Francis : réparation TV 140	303.31\$
Société de développement durable d'Arthabaska : service résidentiels de janvier 2011	8 655.81\$
SOS Technologies : programme OXY-VIE appareil oxygène service incendie	536.30\$
Sylvie Michaud : location tracteur ouverture trottoirs	776.55\$
Télébec : ligne téléphonique aqueduc	38.84\$
Tourisme Bois-Francis : inscription sentier Les Pieds d'Or	227.85\$
VFD : réparation camion citerne	998.90\$
Ville de Victoriaville : reprise d'examen formation officier	200.00\$
Ville de Warwick : entraide fausse alarme du 18 décembre 2010	241.13\$
<b>Total :</b>	<b>66 531.49\$</b>

En conséquence, sur proposition de la conseillère Pierrette Allison, appuyée par le conseiller Jocelyn De Serres, il est résolu que les comptes présentés soient

acquittés pour une somme totale de soixante et six mille cinq cent trente et un dollars et quarante-neuf sous. (66 531.49\$)

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **INSPECTEUR MUNICIPAL**

**2011-02-038**

#### **Planification des travaux de voirie 2011**

Sur proposition du conseiller Gaétan Hinse, appuyée par le conseiller André Bourassa, il est résolu d'accepter la planification des travaux de voirie pour l'année 2011 tel que présenté et défini par l'inspecteur municipal, Benoît Lambert.

Rang 2 (pavage 2.5 km)  
Route du 6<sup>e</sup> rang sud (pavage)  
Route du 2<sup>e</sup> au 3<sup>e</sup> rang (réparation du pavage manuelle)  
Rue Bourbeau (surfaçage)  
Rang 9 (creusage de fossés)  
Rang 6 (creusage de fossés)  
Rang 3 «de chez Ferme Milibro à chez M. Jean-Marie De Serre» (drainage et rechargement)  
Descente rue Guy (fossé et rechargement)  
Descente des Sapins (fossé et rechargement)  
Chemin du Radar (drainage et gravier)  
Route du 5<sup>e</sup> au 6<sup>e</sup> rang (réparation gravier)  
Chemin Craig (gravier accotement)

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2011-02-039**

#### **Demande de soumission pour la location d'une pelle hydraulique pour l'année 2011**

Sur proposition du conseiller Yve Roux, appuyée par le conseiller Jocelyn De Serres, il est résolu que la Municipalité de Tingwick demande des soumissions pour la location d'une pelle hydraulique pour l'année 2011. Les soumissions seront ouvertes à ou vers 11h, mardi, le 1<sup>er</sup> mars et seront étudiées le soir même.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **INSPECTEUR EN BÂTIMENT**

**2011-02-040**

#### **Stelem : achat d'une sonde pour niveau d'eau : 730\$ plus les taxes applicables**

Il est proposé par le conseiller André Bourassa, appuyée par la conseillère

Pierrette Allison, il est résolu que la Municipalité de Tingwick effectue l'achat d'une sonde de la compagnie Stelem au prix de 730\$ plus les taxes applicables afin de mesurer le niveau de l'eau au puits municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2011-02-041**

**Demande d'autorisation CPTAQ : Station du Mont-Gleason**

Considérant que les lots visés sont : P-144, P-145, P-146, P-147 et P-149 du Canton de Tingwick;

Considérant que le propriétaire désire obtenir l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour développer un centre de plein air complémentaire au centre de ski déjà existant;

En conséquence, sur proposition du conseiller Yve Roux, appuyée par le conseiller Gaétan Hinse, il est résolu que la Municipalité de Tingwick appuie la présente demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour les motifs suivants :

- ✓ Le présent projet est conforme à la réglementation en vigueur sur le territoire de la municipalité;
- ✓ La présente demande ne cause aucun préjudice pour l'agriculture;
- ✓ Aucun emplacement pour un tel projet en zone non agricole sur le territoire n'est autorisé par le règlement de zonage en vigueur sur le territoire de la Municipalité de Tingwick.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2011-02-042**

**Demande d'exclusion : CPTAQ : agrandissement de la zone industrielle**

La Municipalité de Tingwick demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'exclure de la zone agricole permanente, une superficie d'environ 7.0 ha (70 000 m<sup>2</sup>) dans le but d'agrandir la zone industrielle actuelle. Les parties de lots visées sont décrites au rapport préparé par la firme Teknika HBA, daté de février 2011 et joint à la présente.

Considérant que la demande vise à permettre l'agrandissement de la zone industrielle I-1;

Considérant qu'il n'y a aucun terrain disponible situé à l'intérieur de la zone blanche pour un usage industriel;

Considérant que la Municipalité désire favoriser le développement économique au cœur du noyau villageois;

Considérant qu'un tel projet favorise la création d'emplois dans la municipalité;

Considérant que le secteur visé comprend une partie du lot 487 d'une superficie total d'environ 7 ha, telle quelle est décrite au rapport préparé par la firme Teknika HBA inc., daté de février 2011 et joint à la présente;

Considérant que la partie de lot visée est contiguë à la zone blanche sur deux côtés du site;

Considérant qu'une partie de la superficie demandée est actuellement utilisée à des fins autres que l'agriculture;

Considérant que la demande ne met pas en péril l'homogénéité de la zone agricole ou des cultures dans le secteur;

Considérant que le projet minimise les conséquences sur les activités agricoles existantes et sur le développement des activités agricoles;

Considérant que le projet nécessite une modification du schéma d'aménagement de la MRC d'Arthabaska ainsi qu'au plan et règlements d'urbanisme de la Municipalité suite à une décision de la Commission;

Considérant que la demande respecte les orientations gouvernementales en matière de protection et de développement durable des activités agricoles en zone agricole permanente;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Gaétan Hinse, appuyée par le conseiller Jocelyn De Serres, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que ce conseil appuie la demande d'exclusion et recommande son acceptation par la Commission de protection du territoire agricole du Québec, le tout comme amplement décrit dans le document préparé par la firme Teknika HBA, daté de février 2011, et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Chantale Ramsay, à signer le document pour et au nom de la Municipalité de Tingwick.

#### **LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

- ✓ Madame Gisèle Roux et sa famille : remerciement suite aux marques de sympathies témoignées lors du décès de M. René Roux;
- ✓ Ministère des Transports : accusé réception de la résolution concernant le déplacement du panneau de signalisation situé face au poste de pompage;
- ✓ Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire : accusé réception de la politique de gestion contractuelle et du relevé identifiant les membres du conseil ayant déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires;
- ✓ Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du

territoire : programme de compensation tenant lieu du remboursement de la TVQ : 26 811\$;

- ✓ Cabinet du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et ministre responsable des régions de la Chaudière-Appalaches et du Centre-du-Québec : accusé réception de la copie de résolution concernant l'occupation dynamique des territoires;
- ✓ Mutuelle des municipalités du Québec : ristourne 2010 : 1 870\$;
- ✓ Ville de Kingsey Falls : abolition du service de sauvetage en espace clos et en hauteur;
- ✓ MRC d'Arthabaska : remboursement compensation collecte sélective 2008 : 24 386.27\$

## **ADMINISTRATION**

**2011-02-043**

### **Frais de surveillance escouade Gleason : Monsieur Daniel Landry : 120\$**

Sur proposition du conseiller André Bourassa, appuyée par la conseillère Pierrette Allison, il est résolu de remettre la somme de 120\$ à Monsieur Daniel Landry pour sa participation à la surveillance des jeunes lors des 6 sorties de l'escouade Gleason.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2011-02-044**

### **Facturation Tonamo inc. : feu sans permis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 : 100\$**

Considérant que le 1<sup>er</sup> janvier 2011 un feu fut allumé sans permis sur la propriété de Tonamo inc.;

Considérant que des pompiers ce sont rendus sur les lieux après avoir reçu un appel;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gaétan Hinse, appuyée par le conseiller Yve Roux, il est résolu que la Municipalité de Tingwick transmette une amende au montant de 100\$ à Tonamo inc., tel que prévu à l'article 64 du Règlement numéro 2010-309 sur la prévention des incendies.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2011-02-045**

### **Lettre de félicitations aux nouveaux pompiers et au nouvel officier**

Sur proposition de la conseillère Pierrette Allison, appuyée par le conseiller André Bourassa, il est résolu de transmettre une lettre de félicitations aux 3 nouveaux pompiers : Maxyme Roux, Martin Lambert et Raphaël Racine ainsi qu'au nouvel officier Marc Ouellette qui ont tous reçu leur diplôme le 14 janvier dernier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2011-02-046**

**Modification de la résolution numéro 2010-12-458 : modification de la séance du mois de mars (changer le lundi 7 mars par le mardi 1<sup>er</sup> mars)**

Sur proposition du conseiller Jocelyn De Serres, appuyée par le conseiller Gaétan Hinse, il est résolu que la séance ordinaire du conseil de mars soit tenue le 1<sup>er</sup> mars en remplacement du 7 mars modifiant ainsi la résolution numéro 2010-12-458.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Achat cellulaire : secteur loisirs  
La résolution numéro 2011-02-047**

Considérant qu'il n'y a aucun téléphone à l'OTJ;

Considérant que par mesure de sécurité il devient nécessaire d'avoir un moyen de communication disponible à l'OTJ autant l'hiver pour les responsables de la patinoire que pour l'été lors des camps de jour;

En conséquence, sur proposition du conseiller Jocelyn De Serres, appuyée par le conseiller André Bourassa, il est résolu que la Municipalité de Tingwick effectue l'achat d'un cellulaire pour les loisirs en générale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2011-02-048**

**Demande du secteur Trois-Lacs : aide financière : «Sentier des neiges»**

Considérant que la municipalité a reçu une demande d'aide financière pour la saison 2010-2011 par Madame Liette Bernier Gouin pour le «Sentier des neiges» favorisant la pratique des sports d'hiver sur le lac des Trois-Lacs;

En conséquence, sur proposition du conseiller Jocelyn De Serres, appuyée par le conseiller André Bourassa, il est résolu :

D'accorder une aide financière maximum de 500\$ pour l'entretien du sentier sur le lac;

Que le Comité «Sentier des neiges» s'engage à fournir la liste des activités prévues à des dates fixes afin de les publier dans le bulletin local «Le Rassembleur».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2011-02-049**

**GROBEC : campagne de distribution d'arbres gratuits pour le printemps 2011**

Considérant que pour une 5<sup>e</sup> année consécutive, le groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC) en collaboration avec le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ) procéderont à la campagne de distribution d'arbres gratuites destinés à la revégétalisation des bandes riveraines le long des cours d'eau et plans d'eau;

Considérant que cette activité s'inscrit dans le plan d'action pour contrer les cyanobactéries au Centre-du-Québec et est rendu possible grâce à la contribution du Ministère du développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

En conséquence, sur proposition du conseiller Yve Roux, appuyée par le conseiller Gaétan Hinse et résolu que la Municipalité de Tingwick commande les arbres suivants :

Chêne rouge (100)    Érable argenté (100)    Cerisier tardif (100)  
Chêne à gros fruits (100)    Érable rouge (100)    Érable à sucre (100)  
Noyer noir (100)

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2011-02-050**

**Demande d'arbres projet 2011 : association Forestière des Cantons de l'Est**

Sur proposition du conseiller Jocelyn De Serres, appuyée par le conseiller André Bourassa, il est résolu que la Municipalité de Tingwick demande des arbres à l'Association Forestière des Cantons de l'Est afin de participer au mois de l'arbre et des forêts.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Signature protocole d'entente : Fonds culturel arthabaskien 2010-2011 :  
projet découvertes culturelles  
La résolution numéro 2011-02-051**

Considérant que la MRC d'Arthabaska offre à la Municipalité de Tingwick la somme de 625\$ dans le cadre du Fonds culturel arthabaskien pour le projet Découvertes culturelles;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Pierrette Allison, appuyée par le conseiller André Bourassa, il est résolu :

- ✓ que la Municipalité de Tingwick accepte la présente offre;
- ✓ que le protocole d'entente soit signé par Madame Geneviève Brizard, chargée de projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2011-02-052**

**Demande d'aide financière au programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées**

Considérant que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport informe la Municipalité de Tingwick de l'aide financière disponible en 2011-2012 pour soutenir l'accompagnement des personnes handicapées dans un contexte de loisir;

Considérant que cette aide vise à favoriser la participation sociale des personnes handicapées aux activités de loisir et de sport;

En conséquence, sur proposition du conseiller Jocelyn De Serres, appuyée par le conseiller Yve Roux, il est résolu que la Municipalité de Tingwick demande l'équivalent du salaire de 2 moniteurs pour le camp de jour 2011 et que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Chantale Ramsay, soit autorisée aux fins des présentes à signer pour et au nom de la Municipalité de Tingwick tout document relatif à la présente demande d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2011-02-053**

**Demande de l'Agence de santé la révision des secteurs ambulanciers : secteur Trois-Lacs**

Considérant que suite à un accident dans le secteur des Trois-Lacs, des gens nous demandent pourquoi ce n'est pas les services ambulanciers d'Asbestos qui se déplacent dans ce secteur mais bien ceux de Victoriaville;

Considérant qu'après vérification auprès de l'Agence de santé, une demande écrite doit être acheminée à celle-ci afin qu'elle puisse évaluer l'impact d'un tel changement;

Considérant que cette demande vise essentiellement la sécurité et la vie des citoyens du secteur Trois-Lacs et des environnants;

En conséquence, sur proposition du conseiller Jocelyn De Serres, appuyée par le conseiller André Bourass, il est résolu que la Municipalité de Tingwick demande à l'Agence de santé de réviser sa carte des secteurs ambulanciers pour le secteur

Trois-Lacs et ses environs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Journées de la persévérance scolaire dans la Municipalité de Tingwick du 14 au 18 février 2011**

**La résolution numéro 2011-02-054**

Considérant que la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec (TRECQ) présente, du 14 au 18 février 2011, la première édition centricoise des *Journées de la persévérance scolaire* (JPS), sous le thème «*Le Centre-du-Québec en route vers la réussite!*»;

Considérant qu'en plus du port du ruban, les élus municipaux pourront poser un autre geste concret en faveur de la persévérance scolaire en adoptant une résolution pour désigner les dates du 14 au 18 février 2011 comme étant les *Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité*;

En conséquence, sur proposition du conseiller Jocelyn De Serres, appuyée par la conseillère Pierrette Allison, il est résolu :

- ✓ de désigner les dates du 14 au 18 février 2011 comme étant les *Journées de la persévérance scolaire* dans la Municipalité de Tingwick;
- ✓ de mentionner que le fait de transmettre des rubans et de désigner des dates pour la persévérance peut enrayer le décrochage scolaire mais que nous croyons que d'investir les professeurs en priorisant la permanence des nouveaux professeurs serait un atout à un sentiment d'appartenance pour nos étudiants;
- ✓ que cette résolution soit transmise à la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec et à la Commission scolaire des Bois-Francs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2011-02-055**

**Approbation cotations appareils respiratoires (2)**

Considérant que 3 fournisseurs ont été invité à déposer des cotations concernant l'achat de 2 appareils respiratoire pour le service incendie;

Aréo-Feu ltée (10 082.36\$ taxes incluses)

Protection Incendie CFS ltée (10 241.86\$ taxes incluses)

Solus Sécurité (11 445.61\$ taxes incluses)

En conséquence, sur proposition du conseiller Yve Roux, appuyée par le conseiller Gaétan Hinse, il est résolu que la cotation présentée par Aréo-Feu ltée soit acceptée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2011-02-056**

**Approbation destruction des documents pour l'année 2011 préparé par Madame Andrée Lapierre, gestionnaire documentaire**

Il est proposé par la conseillère Pierrette Allison, appuyé par le conseiller André Bourassa et résolu que la liste des documents à détruire pour l'année 2011 tel que présenté par Madame Andrée Lapierre, gestionnaire documentaire soit acceptée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2011-02-057**

**Renouvellement contrat d'entretien pour l'unité du toit : 400\$/année plus les taxes applicables : Multi-Services MGM inc.**

Il est proposé par le conseiller Jocelyn De Serres, appuyé par le conseiller André Bourassa et résolu que la Municipalité de Tingwick renouvelle son contrat d'entretien pour l'unité du toit avec Multi-Services MGM au montant de 400\$/année plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Proposition d'une nouvelle entente concernant l'entraide lors d'incendie  
La résolution numéro 2011-02-058**

Considérant qu'en mai 2010 la Municipalité de Tingwick a adopté une grille de tarification concernant l'entraide mutuelle pour la protection contre l'incendie selon des tarifs proposés par la MRC d'Arthabaska;

Considérant que suite à une rencontre avec Messieurs Louis Lafleur (maire de Chesterville), Lionel Fréchette (maire de St-Hélène-de-Chester), Yve Roux (conseiller responsable du dossier incendie de Tingwick), Mesdames Lise Setlakwe (directrice générale de Chesterville), Diane Lefort (maire de Notre-Dame-de-Ham) et Chantale Ramsay (directrice générale de Tingwick) concernant les coûts exorbitants que les municipalités doivent déboursier lors d'entraide;

Considérant que lors de cette rencontre une proposition de coût a été définie comme suit :

- ✚ 100\$/heure pour chaque camion plus le salaire de 2 pompiers par camion;
- ✚ 1\$ par kilomètre parcouru pour chaque camion;
- ✚ Le coût du salaire des pompiers identique à la facture remise par le chef du service incendie;
- ✚ Le coût des équipements tel que décrits dans les ententes selon les équipements possédés;
- ✚ 8.25% d'administration.

Considérant qu'une tarification d'entraide mutuelle pour la protection contre l'incendie a déjà été accepté par la résolution #2010-05-162;

En conséquence, sur proposition du conseiller Yve Roux, appuyée par le conseiller Jocelyn De Serres, il est résolu que la présente résolution soit transmise à titre de proposition aux municipalités suivantes : Municipalité de Chesterville, Municipalité de Kingsey Falls, Municipalité de Notre-Dame-de-Ham, Ville de Warwick, Ville d'Asbestos, Ville de Danville, Ville de Victoriaville et à la MRC d'Arthabaska.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2011-02-059**

**Règlement numéro 2011-318 relatif au directeur général et au secrétaire-trésorier de la municipalité**

Attendu que la Municipalité a à son emploi un directeur général qui est, conformément à la loi, le fonctionnaire principal de la Municipalité;

Attendu que la Municipalité désire ajouter aux pouvoirs et aux obligations du directeur général de la Municipalité, ceux prévus aux deuxième et troisième alinéas de l'article 113 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), ainsi que ceux prévus aux paragraphes 2 et 5 à 8 de l'article 114.1 de cette loi au lieu de ceux prévus aux paragraphes 2, 5 et 6 de l'article 212 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. 27.1).

En conséquence, il est proposé par le conseiller Gaétan Hinse, appuyée par le conseiller André Bourassa et résolu que le règlement suivant soit adopté :

**Article 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**Article 2**

Le secrétaire-trésorier de la Municipalité de Tingwick est d'office, le directeur général.

**Article 3**

Sous l'autorité du conseil, le directeur général est responsable de l'administration de la municipalité et à cette fin planifie, organise, dirige et contrôle les activités de la municipalité.

**Article 4**

Le directeur général est le fonctionnaire principal de la municipalité.

## **Article 5**

Le directeur général a autorité sur tous les autres fonctionnaires et employés de la municipalité, sauf sur le vérificateur général, le cas échéant, qui relève directement du conseil. À l'égard d'un fonctionnaire ou employé dont les fonctions sont prévues par la loi, l'autorité du directeur général n'est exercée que dans le cadre de son rôle de gestionnaire des ressources humaines, matérielles et financières de la municipalité et ne peut avoir pour effet d'entraver l'exercice de ces fonctions prévues par la loi.

## **Article 6**

Le directeur général peut suspendre un fonctionnaire ou employé de ses fonctions. Il doit immédiatement faire rapport de cette suspension au conseil. Le conseil décide du sort du fonctionnaire ou employé suspendu, après enquête.

## **Article 7**

Dans l'application du présent règlement, le directeur général exerce notamment les fonctions suivantes :

- a. il assure les communications entre le conseil, le comité administratif et les autres comités, d'une part, et les autres fonctionnaires et employés de la municipalité, d'autre part; à cette fin, il a accès à tous les documents de la municipalité et il peut obliger tout fonctionnaire ou employé à lui fournir tout document ou tout renseignement, sauf si celui-ci est, de l'avis du directeur du service de police, de nature à révéler le contenu d'un dossier concernant une enquête policière;
- b. il prépare le budget et le programme d'immobilisations de la municipalité et les plans, les programmes et les projets destinés à assurer son bon fonctionnement, avec la collaboration des directeurs de services et des autres fonctionnaires ou employés de la municipalité;
- c. il examine les plaintes et les réclamations contre la municipalité;
- d. il étudie les projets de règlements de la municipalité;
- e. il soumet au conseil, au comité exécutif ou à une commission, selon le cas, les budgets, les programmes d'immobilisations, les plans, les programmes et les projets qu'il a préparés ainsi que ses observations et ses recommandations concernant les plaintes, les réclamations et les projets de règlements qu'il a étudiés;

- f. il fait rapport, au comité exécutif ou à une commission, selon le cas, sur tout sujet qu'il croit devoir porter à sa connaissance en vue de la saine administration des deniers publics, du progrès de la municipalité et du bien-être des citoyens, pourvu que ce rapport ne soit pas, de l'avis du directeur du service de police, de nature à révéler le contenu d'un dossier concernant une enquête policière; s'il le juge à propos, il verse ses propres conclusions au dossier sur tout sujet soumis au conseil, au comité exécutif ou à une commission;
- g. il assiste aux séances du conseil, du comité exécutif et des commissions et, avec la permission du président de la séance, il donne son avis et présente ses recommandations sur les sujets discutés, sans avoir le droit de voter;
- h. sous réserve des pouvoirs du maire, il veille à l'exécution des règlements de la municipalité et des décisions du conseil, et notamment, il veille à l'emploi des fonds aux fins pour lesquelles ils ont été votés.

#### **Article 8**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**2011-02-060**

#### **Concours sculptures sur neige édition 2011 : 1 000\$**

Il est proposé par le conseiller Jocelyn De Serres, appuyée par la conseillère Pierrette Allison et résolu que la Municipalité de Tingwick organise pour une deuxième année consécutive son concours de sculptures sur neige, des prix seront remis comme suit :

Catégorie enfants : 1 prix de 100\$ et 2 prix de 75\$

Catégorie adultes : 1 prix de 100\$ et 2 prix de 75\$

Catégorie familles : 1 prix de 100\$ et 2 prix de 75\$

Catégorie commerces : 1 prix de 100\$ et 2 prix de 75\$

Un prix de 100\$ sera tiré au sort parmi tous les participants non gagnants.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2011-02-061**

#### **Signature contrat avec Gaudreau Environnement : cueillette des ordures, de la récupération et du compost : année 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015**

Considérant que le contrat pour la cueillette des ordures, de la récupération et du

compost s'est terminé le 31 décembre 2010;

Considérant que pour 2011 le pourcentage d'augmentation sera de 9.52% pour les raisons suivantes :

- ✓ Productivité moins grande que celle retenue au contrat de 2010 pour ce qui est de la collecte des déchets;
- ✓ Un tonnage plus grand de résidus verts à transporter en comparaison de celui retenu au début du contrat 2010;
- ✓ Frais de transbordement non inclus (pour l'année du contrat 2010);
- ✓ Erreur sur le nombre de portes à facturer;

En conséquence, sur proposition du conseiller Yve Roux, appuyée par le conseiller Jocelyn De Serres et résolu :

- ✓ Que la Municipalité de Tingwick signe un nouveau contrat avec Gaudreau Environnement pour la cueillette des ordures, de la récupération et du compost pour les années 2011-2012-2013, 2014 et 2015;
- ✓ Que le montant de 3 641.49\$ représentant la hausse pour l'année 2011 soit payé en un versement;
- ✓ Que pour les autres années la hausse sera identique à l'indice du prix à la consommation;
- ✓ Que le maire suppléant, Marc Corriveau et la directrice générale, Chantale Ramsay, soient autorisés aux fins des présents à signer pour et au nom de la Municipalité de Tingwick ledit contrat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2011-02-062**

**Salle gratuite : comité de citoyen : le 13 février 2011**

Considérant que Madame Brigitte Hinse, représentante du comité de citoyens demande la salle gratuitement, le dimanche, 13 février 2011 afin que soit tenu un débat entre les candidats à la mairie;

En conséquence, sur proposition du conseiller Jocelyn De Serres, appuyée par le conseiller Yve Roux, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte la présente demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2011-02-063**

**Présentation du projet de règlement #2011-322 relatif à l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des élus**

Le conseiller, Gaétan Hinse, présente le projet de règlement #2011-322 relatif à l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des élus.

*La Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, entrée en vigueur le*

2 décembre 2010 crée une obligation à toutes les municipalités locales au Québec d'adopter un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus.

Conformément à cette loi, le conseil municipal de Tingwick adoptera le règlement 2011-322 qui énonce les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et des règles déontologiques qui doivent guider les membres du conseil dans l'exercice de leurs fonctions.

Les valeurs éthiques des membres du conseil retenues dans ce code sont les suivants :

- soutenir la vie démocratique;
- servir l'intérêt général;
- protéger la confiance du public;
- la loyauté envers la municipalité;
- l'intégrité;
- la transparence;
- l'impartialité;
- la recherche de l'équité;
- la prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
- la compétence;
- la diligence;
- le respect envers les autres membres du conseil, les officiers, les employés et les citoyens;
- l'honneur;
- l'objectivité;

Les règles déontologiques énoncées dans ce code concernent, notamment, l'indépendance de jugement eu égard aux intérêts personnels des membres du conseil, le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites, les dons et autres avantages, l'utilisation des biens, des services ou des ressources de la municipalité ainsi que l'après-mandat des membres du conseil.

Le code impose l'obligation pour tout membre du conseil à participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale dans les 6 mois du début de son mandat. Il impose également l'obligation pour tout membre de déclarer sous serment qu'il exercera ses fonctions dans le respect du code d'éthique et de déontologie et qu'il s'engage à respecter les règles d'après-mandat.

Le code prévoit les sanctions s'il y a inconduite de la part d'un membre du conseil et la manière de porter plainte.

Le règlement 2011-322 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus de Tingwick sera adopté à la séance ordinaire du conseil municipal de Tingwick le

mardi 1<sup>er</sup> mars 2011.

**RAPPORT CONSEILLERS RESPONSABLE D'UN DOSSIER**

**La conseillère Pierrette Allison** mentionne qu'une trentaine de jeunes ont participés à la dernière journée pédagogique.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Le maire suppléant, Marc Corriveau invite les citoyens à la période de questions.**

Des citoyens posent des questions sur les sujets suivants : le dossier du réseau d'aqueduc et d'égout dans le secteur Trois-Lacs, le règlement numéro 2011-318 relatif au directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité, le code d'éthique, la correspondance, les journées de persévérance scolaire et les soumissions de pelle hydraulique.

**2011-02-064**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Considérant que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence, sur proposition du conseiller André Bourassa appuyée par le conseiller Gaétan Hinse, il est résolu que la présente séance soit levée. (21h00)

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

%%

---

**Chantale Ramsay, g.m.a.**  
**Directrice générale**  
**Secrétaire-trésorière**

---

**Marc Corriveau**  
**maire suppléant**

%%

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

**Je, soussignée, Chantale Ramsay, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Tingwick, atteste par les présentes qu'il y a des crédits**

**budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses décrites aux résolutions numéros : 2011-02-037, 2011-02-038, 2011-02-039, 2011-02-040, 2011-02-041, 2011-02-043, 2011-02-047, 2011-02-048, 2011-02-051, 2011-02-055, 2011-02-057, 2011-02-060, 2011-02-061 et 2011-02-062.**

---

**Chantale Ramsay, g.m.a.  
Directrice générale & secrétaire-trésorière**

%%

**Je, Marc Corriveau, maire suppléant atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.**

---

**Marc Corriveau, maire suppléant**

%%